BURKINA FASO
-=-=-=-
LA PATRIE OU LA MORT, NOUS VAINCRONS
-=-=-=-
ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

IVE REPUBLIQUE
-=-=-=-
TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE PLENIERE DU MARDI 20 JANVIER 2026

Président de séance :

Monsieur Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

Secrétaires de séance :

- **Monsieur Yempabou Fayçal Harold THIOMBIANO**
 Deuxième Secrétaire parlementaire
- **Monsieur Arnaud Yentéma TINDANO**
 Quatrième Secrétaire parlementaire

Ordre du jour :

- Projet de loi constitutionnelle portant révision de la Constitution, **dossier n°028.**
- Présentation des rapports des contrôles des comptes de gestion de l'Institution parlementaire, exercices 2023 et 2024 par la COMFIB.

La séance plénière du mardi 20 janvier 2026 s'est ouverte à 09 heures 12 minutes.

1. Le quorum

La vérification des présences a donné le quorum suivant :

- Absents excusés : 09
- Absent non excusé : 00
- Procurations : 09
- Présents : 62
- Votants : 71

2. L'annonce

Le compte rendu analytique de la séance plénière du mercredi 14 janvier 2026, mis à la disposition des députés, a été adopté.

3. Le dossier n°028

Le rapport n°2026-002/ALT/CAGIDH de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), saisie au fond, qui a été présenté à la plénière par le député Marc Bertin GANSONRE, a recommandé l'adoption du projet de loi constitutionnelle.

Les rapports pour avis de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), de la Commission du développement durable (CDD), de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) et de la Commission des finances et du budget (COMFIB), dont les synthèses ont été présentées respectivement par les députés Sié François d'Assise COULIBALY, Kiswendsida Evariste ZONGO, Anne-Marie Joseph TRAORE/ILBOUDO (représentant la députée Assita Bénédicte Françoise Romaine BAILOU) et Abdoulaye SAWADOGO (représentant le député Daaga NASSOURI), ont émis des avis favorables à l'adoption du projet de loi.

3.1. Le débat général

3.1.1-Les questions et les préoccupations de la plénière

Elles portaient essentiellement sur :

- les révisions à minima répétées de la Constitution ;
- le projet de loi organique sur la Cour des comptes ;

- l'agenda du Gouvernement qui soutend le remplacement de la dénomination de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption (ASCE-LC) par un organe de contrôle et de lutte contre la corruption ;
- le projet d'élaboration et d'adoption d'une nouvelle Constitution ;
- la situation des personnels après la fusion du Conseil supérieur de la communication (CSC) et de la Commission de l'informatique et des libertés (CIL) ;
- le statut d'autorité administrative indépendante conféré au CSC par la disposition constitutionnelle en vigueur ;
- l'économie d'échelle qui serait réalisée suite à la fusion du CSC et de la CIL.

3.1.2-Les réponses du Gouvernement

Dès l'entame de son propos, Monsieur Edasso Rodrigue BAYALA, Ministre de la Justice a remercié les députés pour la pertinence de leurs questions. Il a ajouté qu'il a pris bonne note des recommandations et suggestions formulées par les députés.

Par rapport à **les révisions à minima répétées de la Constitution**, Monsieur le Ministre a soutenu que ce n'est pas une mauvaise chose en soi. Il a relevé que la Constitution a besoin d'être révisée pour s'adapter au temps et aux questions impératives du pays. Il a par ailleurs ajouté que la Constitution devait être aménagée afin de permettre la mise en œuvre de la nouvelle loi portant code général des collectivités territoriales, facteur de développement au niveau déconcentré du Burkina Faso. Le Ministre a aussi rappelé que l'initiative de la loi appartenant également aux députés, la Représentation nationale avait la latitude d'initier des propositions de loi et ne pas s'en tenir uniquement aux projets de loi.

Concernant **le projet de loi organique sur la Cour des comptes**, le Ministre a informé les députés qu'il est à un niveau de maturation avancé en ce sens qu'il a été validé par le Comité technique de validation des avant-projets de loi (COTEVAL) le 14 janvier 2026. Il a relevé que le projet de loi est à cheval entre les Ministères en charge de la Fonction publique, de l'Economie et des finances et de la Justice. Le projet de loi organique prend également en compte les statuts des personnels d'où sa complexité. Le Ministre a tenu à souligner que certains projets de loi sont mis en attente par le Gouvernement de façon volontaire. Il s'agit de ceux ayant une incidence financière comme les projets loi sur les

4. **La présentation des rapports des contrôles des comptes de gestion de l'Institution parlementaire, exercices 2023 et 2024 par la COMFIB**

Le Docteur Ousmane BOUGOUMA, Président de l'Assemblée législative de transition a rappelé les dispositions de l'article 101 du règlement budgétaire, financier et comptable de l'Assemblée nationale relatives au contrôle de l'exécution du budget de l'Assemblée nationale. Afin de prononcer un huis clos, le Président de l'Assemblée législative de transition a lu les dispositions des articles 166 et 58, alinéa 6 du règlement de l'Assemblée législative de transition relatives aux conditions de tenue d'une séance plénière à huis clos.

Conformément à ces dispositions, le Président a procédé à la lecture des noms des députés ayant demandé la tenue de la plénière consacrée à l'examen des rapports des contrôles des comptes de gestion de l'Institution parlementaire, exercices 2023 et 2024 à huis clos.

Le principe de recours au huis clos a été mis aux voix. A l'issue du vote, le principe a été adopté à l'unanimité des 71 votants.

La prochaine séance plénière a été annoncée pour le mardi 27 janvier 2026 à 09 heures. Elle sera consacrée à l'examen de deux projets de loi, conformément à l'ordre du jour de la session permanente.

Le huis clos a été déclaré à 11 heures 49 minutes.

Ouagadougou, le 20 janvier 2026

Le Président de séance

Dr Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

Le Secrétaire de séance

Yempabou Fayçal Harold THIOMBIANO
Deuxième Secrétaire parlementaire